

Bulletin d'inscription Brocante Musicale

Salle des Fêtes de Marnand

Samedi 18 Octobre 2025

8h00 - 17h00

Toast Events Association

Les inscriptions non accompagnées de leur règlement ne pourront pas être prises en compte (chèque uniquement)

Coupon à retourner à l'adresse ci-dessous avec votre règlement à :

Toast Events 1 Rue Veuve Crozet 69240 Thizy les Bourgs

N'oubliez pas également de signer le règlement de la Brocante

Pour tous renseignements : 06 21 46 41 50 ou par mail : associationtoastevents.info@gmail.com

L'accueil des exposants se fera le samedi de 6H00 à 8H00.

Les chèques seront encaissés au plus tard le jour de la manifestation.

Nom : **Prénom** :

.....

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tel : **Email** :

.....

Professionnel/ N° de SIRET et Nom Commerciale :

.....

Association / N° de SIRET :

Particulier/ N° pièce d'identité :

Les emplacements peuvent disposer de tables, installées par nos soins (nombre limité), au prix de 5€ pour 1m20 linéaire. Limité à 4 par exposant.

- Emplacement 2€, le mètre linéaire : nombremètre(s) X 2€ = €

- Emplacement avec table 5€ /Table : nombre (4 max) X 5€ =€

Total Réservation : € (chèque à l'ordre de « Toast Events » à joindre obligatoirement avec ce formulaire pour valider votre réservation)

Type de produit(s) vendu(s) :

A :

Le : Signature, nom et Prénom :

Règlement de la Brocante Musicale

- La signature du bon d'inscription implique pour l'exposant son engagement à la brocante musicale, ainsi que le respect du présent règlement qui devra être signé.
- L'accueil des exposants se fera le samedi de 6H00 à 8H00. Ouverture au public à partir de 8h00 jusqu'à la fin du concert qui débutera à 17h00
- Cette manifestation est ouverte aux professionnels, associations et particuliers ne proposant à la vente que du matériel leur appartenant et en rapport avec la musique. Activité régie par la loi du 30 Novembre 1987 et le décret du 17 Novembre 1986, relatifs à la prévention et à la répression du recel et réglementant la vente ou l'échange d'objets.
- Chaque emplacement est attribué par l'organisateur. Les exposants devront s'y conformer et occuper les espaces nommément délimités. Il est formellement interdit de déplacer les tables. Sauf autorisation de l'organisation et par soucis de réagencement.
- Il est strictement interdit de fumer sous peine d'expulsion définitive.
- Chaque exposant est responsable de la tenue et de la sécurité de son stand. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des dégradations ou de vols des produits exposés au public.
- En cas de contrôle effectué par les différentes administrations, les exposants particuliers devront présenter une pièce d'identité et pour les professionnels, les documents relatifs à leur activité ainsi que leur attestation d'assurance responsabilité civile.
- Conformément à la législation les vendeurs doivent afficher les prix sur leurs produits. Les marchandises exposées doivent être en conformité avec la législation et règlements en vigueur.
- Les chèques (à l'ordre de Toast Events) pour la réservation des stands seront encaissés au plus tard le jour de la manifestation, même si l'exposant est absent sauf justification.
- Sont admis uniquement les instruments et accessoires de musique, les partitions, les CD et les vinyles, etc., le merchandising (tee-shirt, badges, patches, etc...), la Hi-Fi et les lights (projecteurs théâtre, lyre, etc..) les effets de scènes sont également acceptés, et tout éléments en rapport à la musique et au spectacle sur scène.

Nom et Signature de l'exposant précédé de la mention
« Lu et approuvé » :